

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 29 (1983)

**Heft:** 8-9

**Rubrik:** La Suisse au fil des jours

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

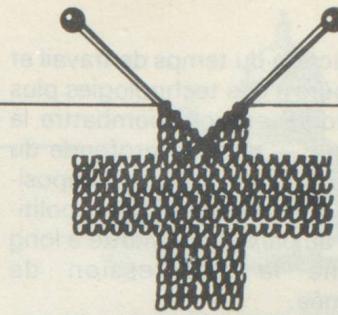
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# la Suisse AU FIL DES JOURS



par Danièle Dubacher

Juin

1. Le rapport de gestion 1982 des PTT nous apprend que cette entreprise, avec 1514 millions de francs, a été le plus gros investisseur du pays en 1981. Pour l'année dernière, les investissements ont été de 1734 millions. Les PTT occupent 55'000 personnes, soit 1,8 % de la population active.

1. Contre l'avis des experts, qui voulaient que la majorité sexuelle soit atteinte à 14 ans, le Conseil fédéral décide de continuer à protéger les jeunes contre toute avance d'ordre sexuel jusqu'à l'âge de 16 ans. En ce qui concerne le viol, l'épouse pourra désormais porter plainte contre son mari. Pour l'homosexualité, on ne fera plus de différence d'avec l'hétérosexualité. La limite d'âge est ramenée de 20 à 16 ans, et la prostitution masculine ne sera plus poursuivie.

2. La « Schweizerische Handelszeitung » publie un sondage effectué par l'Institut Isopublic. 49 % des personnes interrogées sont pour la semaine de 4 jours avec diminution correspondante du salaire. 46 % seraient d'accord de prendre 2 semaines de vacances supplémentaires non payées, et 66 % sont pour la retraite anticipée, avec rentes réduites. La raison de cette volonté de diminution du travail est l'aide aux chômeurs.

3. Les auteurs des deux initiatives populaires « Pour un avenir sans centrales nucléaires » et « Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement » forment un Comité pour une initiative atomique et éner-

gétique. Le Conseil fédéral propose le rejet, sans contre-projet, des deux initiatives.

3. M. Ernesto Cardenal, prêtre, poète et ministre de la culture du Nicaragua, de passage en Suisse, dénonce à l'occasion d'une conférence de presse, l'ingérence de l'administration Reagan dans les affaires de son pays.

4. Des camions ramènent en Suisse les tristement célèbres 41 fûts de dioxine de Seveso. Hoffmann-La-Roche a transformé son enceinte en dépôt provisoire et Ciba-Geigy mettra probablement à disposition son four pour l'incinération.

4. La Communauté suisse de travail pour une nouvelle politique à l'égard des chômeurs organise à Biel la première Conférence nationale des chômeurs suisses. La résolution adoptée à l'unanimité réclame une meilleure indemnisation, des prestations sociales renforcées, une amélioration des conditions de vie et une redéfinition de la formation professionnelle.

4. Le Parti évangélique populaire adopte son programme pour les élections nationales. Les points principaux sont : la politique de sécurité, de l'environnement et de l'agriculture. En outre, les délégués se prononcent contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

7. Le Conseiller fédéral Kurt Furgler déclare à Belgrade devant les délégués de la CNUCED (conférence de l'ONU sur le commerce et le développement) qu'« un renforcement

de la coopération internationale s'impose ». Il estime « qu'aucun gouvernement ne saurait se laisser guider aujourd'hui dans la conduite de la politique économique que par des considérations nationales ». « Il s'agit d'associer aux bénéfices de la croissance ceux qui ne peuvent y participer par le seul jeu des mécanismes du marché. »

8. Le Conseil national décide que la femme qui se marie pourra désormais conserver son nom de jeune fille si elle en manifeste le désir. A condition que le Conseil des Etats le veuille aussi et qu'aucun référendum ne soit lancé par le peuple.

9. Le Conseil municipal de la ville de Zurich demande au Parlement communal d'approuver un crédit annuel de 185'000 francs afin de doter la ville d'un conseil des étrangers. Celui-ci aurait pour tâche de mieux faire comprendre à l'opinion publique les besoins des étrangers et de favoriser une meilleure coexistence.

9. Des mensurations cadastrales, effectuées par la commune uranaise d'Andermatt, révèlent que le réduit du Gotthard n'est pas entièrement suisse. Le monument Souvorov — une croix de granit dans le défilé des Schöllenen — appartient, avec son chemin d'accès et sa terrasse, à l'Union soviétique.

12. Naissance d'un nouveau parti : l'Alternative verte suisse qui affrontera les élections fédérales de l'automne. Au programme, entre autres : —

- réduction du temps de travail et recours à des technologies plus écologiques pour combattre la crise ; — réforme profonde du droit foncier ; — forte imposition du trafic routier ; — politique de paix qui permette à long terme la suppression de l'armée.
- 
13. Le Conseil fédéral approuve un rapport présenté par la Chancellerie fédérale qui veut que le citoyen puisse dire à la fois oui à une initiative et oui au contre-projet qui lui est opposé. Jusqu'à maintenant, seul le double non était autorisé.
- 
13. Le Conseil national accepte à l'unanimité un arrêté portant de 180 à 240 le nombre maximum d'indemnités journalières annuelles dans l'assurance chômage.
- 
14. La Suisse ratifiera cinq des sept dispositions de la Charte sociale européenne, soit le droit au travail, le droit syndical, le droit de grève, le droit à l'assistance et, la protection de la famille.
- 
14. Le Conseil national accepte de proroger de dix ans l'arrêté permettant au Conseil fédéral de conclure des traités relatifs à la protection des investissements de capitaux suisses à l'étranger.
- 
14. Grasshopper (ZH), qui s'est déjà adjugé le championnat, s'offre la Coupe suisse en battant Servette (GE) par 3-0.
- 
15. Assemblée générale de la société Jacobs-Suchard. Les résultats sont très satisfaisants mais certains actionnaires mécontents car ils n'ont pas reçu la traditionnelle boîte de pralinés. Chez la concurrence, on ne supprime pas cette faveur !
- 
17. A 4 jours du débat du Conseil des Etats sur le crédit de 108 millions destiné à l'aménagement de la place d'armes de Rothenthurm, les opposants à ce projet annoncent l'aboutissement de leur initiative sur la protection des marais : en moins de trois mois 118'000 signatures ont été recueillies.
- 
17. L'équipe suisse de football ne réédite pas son exploit de Recife (1-1). Au stade Saint-Jacques de Bâle, elle se fait battre par le Brésil par 2 buts à 1.
- 
17. L'équipage suisse Pierre Fehlmann et Jean-Yves Terlain sur le trimaran « Meccarillos » termine la Transat en double au septième rang.
- 
22. Le comité « Jusqu'à ce qu'on les retrouve » remet aux présidents des Chambres fédérales une pétition, signée par 20'000 personnes, qui demande la constitution d'une commission d'enquête sur les disparus suisses en Argentine. On estime qu'il y a eu 30'000 disparitions dans ce pays et parmi elles, celles de 5 Suisses.
- 
22. Le Conseil national estime que le minimum des vacances annuelles doit passer à quatre semaines pour les adultes et à cinq semaines pour les moins de vingt ans. Le minimum légal est actuellement de deux semaines.
- 
23. Journée des réfugiés. La Chaîne du bonheur récolte environ 1 million. En 1979, la même action avait rapporté 14 millions !
- 
24. La Conférence universitaire suisse, réunie en assemblée plénière à Fribourg, indique qu'au vu du nombre des inscriptions préalables dans les facultés de médecine, les capacités existantes pour les étudiants débutants et les cliniciens seront juste suffisantes en 1983-1984.
- 
25. Le Parti radical-démocratique organise une journée d'étude sur le thème « radicalisme et protection de l'environnement ». Ce parti ne veut pas abandonner la solution des problèmes de l'environnement à des idéologues qu'ils soient verts ou rouges. (Chez nous, les écologistes sont souvent appelés les pastèques : vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur.)
- 
28. Le président de Swissgas, lors de l'assemblée générale de cette société anonyme suisse pour le gaz naturel, annonce que commencera bientôt l'exploitation du premier gisement de gaz naturel découvert dans le pays, en Entlebuch.
- 
28. Le grand Conseil du canton de Lucerne annonce qu'il déposera au Parlement fédéral une initiative pour l'uniformisation sur le plan national du système d'allocations familiales et de formation.
- 
28. On apprend que le conseiller national socialiste genevois, M. Jean Ziegler, vient d'être nommé professeur associé à la Sorbonne.
- 
29. Le Conseil fédéral décide d'augmenter, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, les rentes AVS de 11,3 % en moyenne. Les cotisations de l'assurance chômage, quant à elles, passeront de 0,3 % à 0,6 % du salaire (couverts moitié par le salarié, moitié par l'employeur, en Suisse).
- 
29. La Société coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs, qui effectue un sondage à Weizach (ZH), est tombée sur une couche de charbon de 6 mètres d'épaisseur, ceci à une profondeur de 1600 mètres.
- 
30. M. René Lévesque, premier ministre québécois, arrive en Suisse pour une visite de courtoisie.